

**Bureau du 19 novembre 2001**

**Décision n° 2001-0273**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la SCI Pressensé, d'un terrain situé 82-84, rue Francis de Pressensé**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SCI Pressensé, représentée par la société Elige ou toute autre société, souhaiterait construire un ensemble immobilier 84, rue Francis de Pressensé à l'angle du 4, rue Hippolyte Kahn à Villeurbanne. Il est envisagé la construction d'un immeuble d'habitation comprenant, notamment, 44 logements et représentant 3 285 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON).

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain communautaire située 82 et 84, rue Francis de Pressensé et cadastrée sous le numéro 22 de la section BD pour une superficie de 152 mètres carrés qui constitue un délaissé hors alignement développant une constructibilité de 653 mètres carrés de SHON.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, ce terrain serait cédé au prix de 89 594,29 € (587 700 F) admis par les services fiscaux, soit 137,20 € HT (900 F HT) par mètre carré de SHON ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 89 594,29 € (587 700 F) en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 84 555,69 € (554 649 F) en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 5 038,59 € (33 051 F) en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,